

EXEMPLE.

SINGULIER.			PLURIEL.		
N. V.	Dies,	Jour.	N. Ac. V.	Di-es,	Jours.
G. D.	Di-ei.		Gén.	Di-erum.	
Ac.	Di-em.		D. Abl.	Di-ebus.	
Ab.	Di-e.				

Ainsi se déclinent les noms dont le génitif singulier est en *ei* : comme *res*, *rei*, chose ; *species*, *speciei*, apparence.

RÈGLE DES NOMS ou DE LA RESTRICTION.

La restriction est un mot que l'on joint à un autre pour en restreindre la signification, qui sans cela serait trop générale.

On connaît la restriction par la question, *quelle espèce de*, mise devant le mot dont on veut savoir si la signification est restreinte. Ainsi dans cet exemple, *la lumière du soleil*, on demande *quelle espèce du lumière* ? on répond *du soleil* : *du soleil* est la restriction du nom commun *lumière*, qui alors ne peut plus être pris pour toute espèce de lumière.

Règle.—Tout nom qui restreint la signification d'un autre, se met en latin au génitif. La lumière *du soleil*, *lumen solis*. Les fleurs *des jardins*, *flos hortorum*. Les avantages *de la diligence d'un écolier* *commoda diligentiae discipuli*.

Remarque.—*Dé*, *du*, *d.s.*, *de la*, et de plus *un*, *une*, quand ils ne servent pas à compter, ne s'expriment pas en latin. Ainsi l'on dit : *du fromage*, *caseus* ; *des bouquets*, *serta* ; *de la pluie*, *pluvia* ; *un soulier*, *calceus* ; *une poule*, *gallina*.

SECONDE ESPÈCE DE MOTS.

L'ADJECTIF.

L'Adjectif est un mot que l'on ajoute au nom pour marquer la qualité ou la quantité des personnes ou des choses.